

Date de dépôt : 11 décembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Diego Esteban : Naturalisation genevoise : chiffres et régime d'exception applicable aux prestations de serment

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 novembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Nous avons récemment été informé.e.s du fait qu'aucune cérémonie de prestation de serment des citoyen.ne.s nouvellement naturalisé.e.s n'a été organisée par l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) entre juillet et octobre 2019, c'est-à-dire pendant une période longue d'environ quatre mois.

Il a été allégué par l'OCPM, sans base légale identifiable, qu'une période de votations et élections permettrait de surseoir à la tenue de cérémonies de prestation de serment, pour un maximum de sept semaines, un délai largement dépassé en réalité.

L'OCPM n'est pourtant pas chargé des opérations électorales, et la tenue des rôles électoraux répond à des délais nettement plus courts que la durée de la suspension de cette année (cf. par exemple art. 13 al. 2 LEDP [A 5 05] et 3 REDP [A 5 05.01]).

Dans le but de clarifier ces éléments, je remercie d'avance le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- Combien de cérémonies de prestation de serment ont été organisées, respectivement combien de demandes de naturalisation ont été approuvées, chaque année depuis 2014 ?***

- *Pour quelles raisons l’OCPM considère-t-il qu’une période de votations et élections interfère avec le processus de naturalisation ?*
- *Sur quelle base et dans quelles limites est-il possible pour l’OCPM de renoncer à organiser une cérémonie de prestation de serment ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D’ÉTAT

Le secteur des naturalisations du service Suisses de l’office cantonal de la population et des migrations (OCPM) (ci-après : secteur des naturalisations), qui est chargé de leur organisation, n’a pas suspendu les prestations de serment des nouveaux naturalisés entre juillet et octobre de cette année.

De fait, aucune cérémonie n’était planifiée durant cette période en 2019.

Le calendrier de ces manifestations est établi chaque année en tenant compte des variables suivantes :

- nombre total de nouveaux naturalisés qui doivent prêter serment;
- disponibilité des représentants du Conseil d’Etat;
- disponibilité des lieux de cérémonie;
- -périodes bloquées pour des raisons liées à l’organisation et à la tenue des votations et des élections (cf. plus bas).

En prenant dûment en considération ces différentes contraintes, le secteur des naturalisations a planifié 5 journées de prestations de serment, comprenant chacune deux cérémonies, pour 2019.

A titre comparatif, l’on relèvera que, depuis 2014, entre 9 et 12 cérémonies de prestations de serment ont été organisées chaque année (2014 : 9 journées/9 cérémonies; 2015 : 11 journées/11 cérémonies; 2016 : 6 journées/12 cérémonies; 2017 : 5 journées/10 cérémonies; 2018 : 6 journées/12 cérémonies; 2019 : 5 journées/10 cérémonies).

Quant aux demandes de naturalisation qui ont été approuvées, chaque année depuis 2014, les chiffres sont les suivants :

- 2238 naturalisations en 2014;
- 5971 naturalisations en 2015;
- 6201 naturalisations en 2016;
- 5371 naturalisations en 2017;
- 4470 naturalisations en 2018.

Par ailleurs, depuis 2016, à la demande du président du Conseil d'Etat alors en fonction, des périodes de 7 semaines avant les dates des opérations électorales sont bloquées et ne peuvent pas être utilisées pour les cérémonies de prestations de serment des nouveaux naturalisés. Ce délai vise à éviter toute fluctuation importante du corps électoral durant la période de vote, sachant que les chiffres de l'électorat principal sont arrêtés 7 semaines avant l'opération électorale et que le rôle des électeurs et électrices genevois peut être modifié jusqu'à 5 jours avant le scrutin.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS